

DELIBERATION 2021-19

LE HUIT AVRIL DEUX-MILLE VINGT ET UN A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT CINQ MARS DEUX-MILLE VINGT ET UN.

PRESENTS : M. RIO – MME RIMBERT- M. PLAUTIN – MME FABRY – M. PIOT – MME BRUEL – M. VAN LEYNSEELE – MME PENA –MME PIACENTINI- MOREAU. M. HIVIN – M. BRUGUIERE – MME PASSERAT DE LA CHAPELLE – MME BIANCO CHAINE –MME MOUGIN. - M. WALCZACK – M. BLANCHARD – M. TREPEAU – M. CADIOU - - M. ROBIN -- MME MYSONA – M. BOISSEAU – M. LACOMBRE – M. THEOL – MME ROLLAND – M. FONTVIEILLE- MME OMS

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. QUINTIN procuration à M. RIO – MME FERRAI procuration à MME PENA- M. LEFEVRE procuration à M. CADIOU – MME MAURIN procuration à MME BRUEL – M. ODIN procuration à MME RIMBERT- MME DE ROBERT DE LA FREGEYRE procuration à M. HIVIN- MME GUIRAUD procuration à MME OMS – M. LACOMBRE procuration à MME MYSONA - M. FONTVIEILLE procuration à M. ROBIN

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

M. PIOT a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Clôture de l'autorisation de programme/crédit de paiement concernant le complexe salle polyvalente/halle gymnique

La délibération du conseil municipal du 30 janvier 2019 n°2019-05 a créé une autorisation de programme / crédits de paiement pour l'opération de construction « complexe salle polyvalente/halle gymnique ».

Cette autorisation de programme d'un montant de 10.700.000 € prévoyait des crédits de paiement sur 4 ans, selon le tableau ci-dessous :

| Libellé du programme | Montant de l'AP | Montant des CP | | | |
|---|-----------------|----------------|----------|------------|------------|
| | | CP 2019 | CP 2020 | CP 2021 | CP 2022 |
| Complexe salle polyvalente / halle gymnique | 10 700 000€ | 300 000€ | 600 000€ | 4 900 000€ | 4 900 000€ |

Aujourd'hui, ce projet a été stoppé. Il est donc nécessaire de clôturer cette autorisation de programme / crédits de paiement relative à la construction d'un complexe « salle polyvalente / halle gymnique »

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

| | |
|------------|--|
| Pour | 26 |
| Contre | 7 : M. ROBIN, M. BOISSEAU, MME GUIRAUD, MME OMS, M. FONTVIEILLE, MME MYSONA, M. LACOMBRE |
| Abstention | |

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **AUTORISE** la clôture de l'AP/CP concernant la construction d'un complexe « salle polyvalente/halle gymnique » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

François RIO
Maire de Saint Jean de Védas

